

## LE NOM DES RUES :

La classification des chemins et des rues a été revue en 2002 et des noms ont été attribués aux nouvelles voies. De nouveaux panneaux portant le nom de la rue sont installés à chaque extrémité.

La numérotation des immeubles a été précisée à chacun. Il s'agit d'une numérotation dite métrique. Le numéro correspond à la distance séparant le début de la rue à l'immeuble concerné, les numéros pairs à droite et impairs à gauche sens éloignement du centre village.

Il appartient à chacun d'acquiescer et d'installer sa plaque avec le numéro correspondant.

Il est demandé aux habitants de bien vouloir communiquer leur nouvelle adresse afin de faciliter la distribution du courrier postal.



## Informations pratiques

### VENTE DE VEHICULE ET CARTE GRISE :

En cas de **vente**, l'ancien propriétaire doit adresser à la (sous) préfecture dans les **15 jours** une déclaration l'informant de cette mutation et indiquant l'identité et le domicile du nouveau propriétaire.

Dans le **mois** qui suit son **changement de domicile**, tout propriétaire d'un véhicule doit adresser sa carte grise à la (sous) préfecture du département de son nouveau domicile en vue de son remplacement ou de sa modification selon qu'il y a ou non changement de département.

### Imprimés que vous pouvez venir retirer en mairie :

Pour toute transaction (vente, duplicata, changement de domicile) : certificat d'immatriculation d'un véhicule (**mod 814**)

Pour un changement de département : certificat de situation (**mod 915**) et certificat de cession d'un véhicule (**mod. 908**) à remplir par l'ancien propriétaire

- Déclaration de destruction d'un véhicule (**mod 657**)

à remplir par tout propriétaire d'un véhicule immatriculé retiré définitivement de la circulation pour cause de destruction.

Déclaration de perte ou vol de certificat d'immatriculation (**mod 2640**)

## L'urbanisme à Martignat

### SOMMAIRE

- L'urbanisme à Martignat
- Le Complexe du Lange
- Le nom des rues
- Infos pratiques :  
- Vente de véhicule



Bernard COLMARD  
responsable de  
l'urbanisme

**Au** fil des années, chacun aura vu la commune s'agrandir sur ses deux axes. Nombre de réalisations individuelles et de lotissements privés ont vu le jour ou sont en phase de le voir :

- Sur la Lésine (en cours) 6 parcelles
- Route de Jargeat côté Est (en cours) : Bellefontaine 2 avec 6 parcelles et Lotissement de la Rivière avec 12 parcelles.
- Route de Jargeat côté Ouest : Lotissement du Buis avec 13 parcelles.
- Un lotisseur étudie également une éventuelle réalisation au-dessus de la Verpillouse.

La commune et les différentes autorités compétentes veillent au respect de la réglementation en vigueur notamment celle relative à la loi sur l'eau et les risques en zones inondables. Ce qui nous a conduit dernièrement à ajourner certains projets.

A cela, il faut bien entendu ajouter toutes les constructions collectives (HLM, SEMCODA, OPAC) qui répondent à une demande toujours croissante,

ainsi que les réalisations scolaires (2 écoles), sportives (salle polyvalente, local bouliste en construction...), et création des commerces, du bureau de poste, etc...

Adhérents à la Communauté de Communes d'Oyonnax, nous allons être appelés à revoir le règlement du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) devenu depuis peu Plan Local d'Urbanisation (P.L.U.)



A cet effet, une commission d'étude vient d'être mise en place, qui, dès cette année, travaillera à cette nouvelle réglementation afin de l'harmoniser entre toutes les communes de la CCO. Cela n'apportera pas de changements considérables à l'actuelle réglementation, mais permettra une simplification et la correction de certaines erreurs ou certains oublis.

Tout comme la majorité des habitants de Martignat, nous ne souhaitons pas voir notre Commune se transformer trop vite ou devenir une "cité dortoir". Pour conserver son caractère de village, nous avons délibérément choisi de limiter son expansion tant au Nord qu'au Sud.

Bernard COLMARD

## Le complexe du Lange

Le site était occupé par l'entreprise TECMAPLAST qui avait succédé aux établissements CHATRON qui furent une des premières entreprises de transformation des matières plastiques de MARTIGNAT.

En 1989, TECMAPLAST s'est installée en Zone du BORREY et a mis en vente le tènement d'une superficie de 6 686 m<sup>2</sup> dont 2 000 m<sup>2</sup> couverts. La commune s'est portée acquéreur afin d'y installer différents services.

Une première tranche de rénovation en 1995 a vu la réalisation de 2 salles de réunions, d'un local pour le Comité de Fleurissement, de garages et locaux de rangement pour les services techniques ainsi que des garages pour le corps des Sapeurs Pompiers.

La deuxième tranche, lancée en 1997, a permis la construction de la salle polyvalente avec une salle de rangement et la réalisation d'un parking avec ses abords.

### La salle polyvalente



Dimensions et superficie : 20 x 35 m - 700 m<sup>2</sup>

Sports : hand-ball, basket, volley, tennis, badmington, gym...

Vestiaires, douches, toilettes .

Disponible pour: - écoles, associations et quelques évènements locaux.

### Les locaux techniques

Bureaux des Services Techniques

Superficie : 18,50 m<sup>2</sup>

Garages, vestiaires et sanitaires

Superficie : 600 m<sup>2</sup>

Équipement particulier : box de rangement



### Le Centre de Première Intervention



Nombre de garages : 2

Superficie : 90 m<sup>2</sup>

Salle de réunion et bureau

Stockage du matériel .

### Les salles de réunions



2 salles de réunion

Superficie : 70 et 30 m<sup>2</sup>

### La serre du fleurissement



Superficie : 52 m<sup>2</sup>

Équipements : - 3 tables de culture  
- 1 table de rempotage

